

Les parcours collectifs dans le centre-sud tunisien : Quel avenir et quelle gestion ? (Cas de la plaine de Bled Amra, Gafsa)

Ben Saad A., Romdhane A., Frérot A.M.

in

Ferchichi A. (comp.), Ferchichi A. (collab.).
Réhabilitation des pâturages et des parcours en milieux méditerranéens

Zaragoza : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 62

2004
pages 191-194

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600155>

To cite this article / Pour citer cet article

Ben Saad A., Romdhane A., Frérot A.M. **Les parcours collectifs dans le centre-sud tunisien : Quel avenir et quelle gestion ? (Cas de la plaine de Bled Amra, Gafsa)**. In : Ferchichi A. (comp.), Ferchichi A. (collab.). *Réhabilitation des pâturages et des parcours en milieux méditerranéens*. Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 191-194 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 62)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Les parcours collectifs dans le centre-sud tunisien : Quel avenir et quelle gestion ? (Cas de la plaine de Bled Amra, Gafsa)

A. Ben Saad*, AM. Frérot** et A. Romdhane*

*Institut des Régions Arides, 6051 Nahal-Gabès, Tunisie

**Université de Tours-URBAMA, 23 Rue de la Loire, 37206 Tours, France

SUMMARY – “*The rangeland in the south of Tunisia: Perspectives and management*”. After a brief experience in collectivization between 1963-1969, Tunisia has adopted a liberal politic, especially in agriculture sector. But, to protect rangelands from deterioration by overgrazing some of them were reserved in common use. These ranges had been in charge of managing by the forest ranger and a special service called management council. In bled Amra south west of Tunisia, this experience has led to disappointing results. Neither the management nor the improve of these common range had got a successful results. The management of these rangeland need to be reviewed.

Key words: Management, rangeland, Bled Amra, private land.

Introduction

A la fin du XIX ème siècle et durant les premières décennies du XX ème siècle, les Hautes steppes tunisiennes auxquelles appartient la plaine de Bled Amra, étaient partagées en terres de parcours et de céréaliculture entre les communautés pastorales ne connaissant pas la propriété privée du sol.

Toutefois, la sédentarisation de la population amorcée pendant la période coloniale et accélérée au lendemain de l'indépendance, l'explosion démographique ainsi que la rupture des complémentarités inter-régionales ont favorisé l'apparition d'une agriculture en sec basée sur l'élevage extensif, la céréaliculture et l'arboriculture fruitière.

Cette première transformation du système agraire, du pastoralisme à l'agro-pastoralisme, c'est opérée avant 1971. La véritable transformation qu'a connu la région et qui a touché le paysage et le système agraire date de la privatisation des terres collectives. C'est ainsi, qu'une agriculture familiale associant polyculture et élevage et combinant cultures sèches et irriguées, s'est substituée à l'agriculture en sec. Or, la gravité et l'aggravation constante des phénomènes de la dégradation des parcours, d'une part, et le rôle social et économique joué par l'élevage, d'autre part, ont amené le législateur à réserver, au moment du partage des terres collectives, un espace à usage pastoral dans chaque collectivité. Il s'agit des parcours collectifs soumis au régime forestier.

L'objectif du présent travail est de fournir quelques éléments d'explication des mécanismes de fonctionnement de ces parcours collectifs en mettant l'accent sur leur gestion et leur avenir.

Les parcours collectifs : Origine et importance

Après 1956, la Tunisie est passée par une courte période de libéralisme économique (1956-1963). Par la suite, il a changé de cap vers la collectivisation. Il s'agit d'une politique foncière de tendance socialiste basée sur les coopératives de production pour le Nord et les coopératives de polyculture pour le Centre et le Sud du pays. C'est dans le cadre des coopératives de polyculture que le développement de l'élevage et l'amélioration des parcours ont été envisagés.

Dans la région du centre, quelques coopératives de polyculture ont pu être créées à Kairouan. Concernant le gouvernorat de Gafsa, les études pour leur constitution ont été effectuées, mais ces

coopératives n'ont pas eu la possibilité de voir le jour en raison du revirement politique de 1971 mettant fin à la politique de collectivisation. Après l'échec de cette expérience et le retour au libéralisme, les terres collectives ont fait l'objet de nouveaux textes législatifs pour les attribuer à titre privé tout en laissant à chaque groupe tribal une partie du territoire en propriété collective à usage pastoral vue le rôle économique et social joué par l'élevage.

Quoi qu'il en soit, et avant le début des premières opérations de privatisation des terres collectives en 1973, les terres collectives à Gafsa avaient une superficie de 456 489 ha, soit 83,7 % de la SAU (Hajji, 1994).

Ces terres collectives se subdivisent comme suit :

- (i) 271 619 ha de terres attribuables à titre privé
- (ii) 177 870 ha à laisser en parcours collectif
- (iii) 7000 ha à attribuer aux collectivités publiques

Dans l'état actuel, et après presque 3 décennies d'application des textes relatifs à la privatisation des terres collectives, nous relevons que sur les 177 810 ha à laisser en collectif, 73 802 ha seulement ont été délimités (41,5 %) dont 47 370 ha soumis au régime forestier (64,1 %).

L'amélioration pastorale des parcours : Des moyens énormes, des résultats peu significatifs

Vu les profondes mutations sociales et économiques qui ont eu des répercussions très négatives sur les parcours, telle qu'une dégradation accélérée et sans précédent, la problématique de l'amélioration pastorale des parcours s'est posée depuis le début des années 70.

Il est bien évident que ces techniques ne peuvent être appliquées que par les services techniques d'où la soumission des parcours collectifs au régime forestier en application de la loi du 14 janvier 1971.

Or, le service forêt, relevant du CRDA de Gafsa et qui n'avait au début qu'un rôle de protection et de conservation de la flore et de la faune, a rencontré d'énormes difficultés pour réaliser cette amélioration pastorale.

Les raisons de ces difficultés : Peut-être vaut-il mieux chercher l'explication pour chaque technique à part :

(i) En ce qui concerne la mise en défens (désignée par le vocable «*gdel*»), qui est une pratique qui consiste à soustraire successivement les terres de parcours à la vaine pâture pendant une période plus ou moins longue, l'extension des emblavures céréalières et des plantations arboricoles ont limité au maximum les bonnes terres de parcours. Ainsi, appliquée dans des endroits non appropriés, la mise en défens n'a pu donner que des résultats peu satisfaisants.

(ii) En ce qui concerne la plantation des 3 espèces d'arbustes fourragers proposées par les services techniques (Cactus, Acacia et Atriplex), les résultats étaient peu encourageants. Deux raisons sont à l'origine de cet échec : la mauvaise qualité du sol pour le cactus (exige un sol profond) et le manque d'eau pour l'acacia (exige une pluviométrie supérieure à 150 mm par an) ainsi que le problème de l'appétibilité de l'atriplex.

A tout cela, s'ajoute la mauvaise gestion des parcours collectif. En effet, l'exploitation des terres collectives était organisée au sein du groupe tribal par le conseil des notables appelé *mi 'aad*. C'est lui qui dirige et intervient dans toute la vie sociale du groupe, organise les déplacements à l'intérieur du territoire tribal, décide de la transhumance pastorale ainsi que de la transhumance de travail et surtout veille au respect du *gdel* (Ben Saad, 1996). La destruction de cette organisation traditionnelle a eu pour effet l'affirmation de l'individu contre le groupe.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que les parcours collectifs sont affectés par deux types de problèmes :

(i) Des pratiques inadéquates de la part des paysans (pacages illicites, mais aussi l'exploitation des parcours collectifs, par les paysans les plus proches).

(ii) Une politique non adéquate de la part de l'Etat (approche dirigiste qui néglige la participation des populations locales).

Sur les 43 collectivités que compte la plaine de Bled Amra, qui couvre une superficie de près de 165 000 ha, il n'existe aujourd'hui que 19 collectivités couvrant 65 443 ha qui gardent des espaces collectifs réservés aux parcours et dont la superficie totale ne dépasse pas 14 534 ha, soit 22,2 % de la superficie des collectivités (Tableau 1)

Tableau 1. Les parcours collectifs à Bled Amra

Zone	Collectivité	Superficie totale	Superficie des parcours
Mise en valeur	Od Ali	7148	340
	Od M'hammed	1395	134
	Allim	3200	1930
	Dhouaher	3047	411
	Od Ouhiba	5087	665
	Od Omrane	2985	800
	Souay	4620	670
	Od Belgacem ben N'cib	3410	435
	Od Mnasser	575	32
	Od Ahlmed ben Saâd	1765	107
Mise en valeur basée sur épandage	Od Bou Allègue	4562	615
	M'hamdia	1800	240
Faible mise en valeur	Od Haj karia	2573	557
	Redadia	1243	213
	Od Chraïet	3866	2648
Elevage	Od Moussa	5883	1800
	Od Zid	4696	687
	Hnachria	4910	1000
	Zaâbtia	2678	1250
Total		65 443	14 534

Source: P.V. de partage plus nos calculs

Le conseil de gestion : Une structure non adaptée

La principale reproche faite à l'expérience de l'amélioration pastorale est qu'elle a voulu appliquer dans un cadre d'une économie libérale un schéma d'aménagement calqué sur celui proposé pendant la période collectiviste et qui repose sur une structure (le conseil de gestion) héritée de la période coloniale. Nous insistons sur ce point car de nombreux rapports et déclarations des techniciens agricoles lient la dégradation des parcours collectifs à la mauvaise gestion des usagers et qui suggèrent une vraie sensibilisation de ces derniers. Cette vision est erronée car elle masque la problématique qui concerne le type de structure à mettre en place pour une gestion durable des parcours collectifs.

En effet, le conseil de gestion qui a été instauré par l'arrêté du 12 juillet 1938 en application du décret du 30 décembre 1935, avait pour seule mission de gérer les terres collectives dans le Centre et le Sud du pays.

Après la courte expérience de collectivisation, les attributions du conseil de gestion ont évolué vers la prise en charge des opérations de privatisation des terres collectives en application de la loi du 14 janvier 1971.

Extrêmement bien calé sur la structure sociale, le conseil de gestion a favorisé un dénouement

rapide et sans heurt malgré l'importance des enjeux fonciers. Le succès de leur action dans une opération aussi difficile et aussi délicate a permis aux conseils de gestion d'acquiescer la confiance des pouvoirs publics qui n'ont pas vu l'intérêt de créer une nouvelle structure pour la gestion des parcours collectifs. C'est peut être cette erreur qui a fait de l'amélioration pastorale une opération manquée.

La principale caractéristique de cette non adaptabilité est de nature structurelle. En effet, la composition actuelle des conseils de gestion, comme nous avons pu le vérifier sur le terrain, est dominée par la présence d'agriculteurs et non d'éleveurs. Il est clair que les enjeux fonciers et la place qu'occupe la terre, comme facteur de production dans ce nouveau contexte économique libéral, sont derrière cette structure non homogène. Force est de reconnaître que les enjeux, les objectifs et les motivations entre agriculteurs et éleveurs sont contradictoires voire conflictuels.

Conclusions

Toute action d'aménagement de l'espace pastoral, dans notre cas le parcours collectif, ne peut connaître une réussite que si elle touche toutes les composantes de l'écosystème (animal, plante, environnement socio-économique). Il va sans dire que l'un des problèmes cruciaux qui entravent la bonne gestion des ressources pastorales réside au niveau de l'incohérence entre les pratiques des populations locales et les objectifs des "gestionnaires" de l'espace pastoral. La situation dans laquelle se trouvent les parcours collectifs dans la plaine de Bled 'amra, nous incite à parler de l'urgence de préserver ces quelques 14 000 ha de parcours collectif éparpillés dans la plaine de Bled 'amra doivent être préservés et pourquoi pas ne pas constituer des îlots de végétation naturelle (source de biodiversité) sur lesquelles se baserait tout programme de lutte contre la désertification. Pour atteindre ce but, nous pensons qu'il faut changer les conseils de gestion par une nouvelle structure, plus efficace et plus adaptée à la situation, que nous proposons d'appeler "groupement pastoral". Il va de soi qu'ils ne peuvent faire partie de ces groupements que les éleveurs. La constitution de ces structures pastorales permet d'envisager raisonnablement les travaux d'amélioration pastorale en étroite collaboration avec le service forêt et non dominé par lui.

Références

- Ben Saad A., 1996: Pratiques foncières et dynamiques rurales après le partage du collectif: Cas de la Délégation de Gafsa-Nord. Université de Tours, Mémoire de DEA, septembre 1996, 96 pages
- Hajji A., 1994 : La portée et les limites de l'aménagement pastoral en zones pré-sahariennes. Cas du projet Oglet Mertaba et du gouvernorat de Gafsa. In : *Parcours Demain*, Numéro spécial, avril 1994, pp 107-122